

Personne ne touche au projet de réforme

sam, 27. juin. 2020



La seconde lecture de la loi sur la CPPEF n'a pas provoqué de grands débats hier au Parlement. JEAN-BAPTISTE MOREL

Le Grand Conseil a validé hier la Loi sur la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat, sans lui apporter de modification. La votation est prévue en novembre.

XAVIER SCHALLER

RETRAITES. Le grand argentier Georges Godel l'a répété sur tous les tons: il ne faut pas toucher au projet de réforme de la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat de Fribourg (CPPEF). «Subtil équilibre», «projet équilibré» et fruit de quatre années d'âpres discussions selon lui. Toucher à un seul élément, si minime soit-il, c'est «le risque de tout faire capoter devant le peuple». Les députés l'ont entendu et ont rejeté tous les amendements proposés – hier en deuxième lecture tout comme mercredi en première lecture (*La Gruyère* de jeudi).

La gauche a été systématiquement minorisée. Cela ne l'a pas empêchée d'accepter très largement la loi. «Pas parce que c'est le meilleur projet, mais parce que nous reconnaissons que c'est un compromis entre les partenaires sociaux et qu'il est grand temps qu'il soit transmis au peuple», a expliqué Elias Moussa (ps, Fribourg). La loi sur la CPPEF a ainsi été acceptée par 93 voix contre 7 et 6 abstentions.

Avec un montant prévu de 380 millions de francs, pour la recapitalisation et les mesures transitoires, le projet est soumis au référendum financier. La votation populaire est prévue le 29 novembre.

Amendements rejetés

Durant le débat, Benoît Piller (ps, Matran) est revenu à la charge pour que l'Etat garantisse que la perte de rente ne dépasse pas les 9,5%. Mais, contrairement à mardi, il a limité la mesure aux employés de plus de 45 ans. «Cela ne coûtera rien à l'Etat si tout se passe bien, comme nous l'espérons tous. Quand on vend un objet, la garantie ne coûte rien si l'objet est de qualité.» Amendement néanmoins refusé par 76 voix contre 33 et 2 abstentions.

Son collègue de parti Elias Moussa est, lui, revenu avec le même amendement que mardi, visant à éviter les pertes de salaires et de rentes pour les plus faibles revenus (jusqu'à 60 000 francs par an).

Refusé avec 69 non, 37 oui et 1 abstention. Quant à Christa Mutter (vcg, Fribourg), elle n'avait rien demandé en première lecture. Hier, elle a tenté de faire inscrire dans la loi le principe d'un fonds de compensation pour les cas de rigueur: «Il faut une base légale, sinon la caisse n'a pas le droit de régler les cas de rigueur.»

Juridiquement exact, mais pas nécessaire selon Georges Godel. «Cela existe déjà à l'Etat: le fonds d'entraide est ouvert à l'ensemble du personnel et aussi aux retraités. Je n'ai pas de problème à examiner s'il faut le renforcer et peut-être faire en sorte qu'il soit mieux connu.» La proposition de la verte a été refusée par 64 voix contre 38 (1 abstention).

Dans l'ensemble, Georges Godel s'est montré conciliant. Il faut dire qu'il pouvait la jouer gant de velours, sachant que les députés du centre-droit assuraient la main de fer, presque sans débattre. Chacun a joué sa musique, mais les partitions étaient déjà écrites et le clivage gauche-droite est clairement apparu dans les votes.

Dans l'après-midi, la Fédération des associations du personnel du service public (FEDE) a communiqué sa satisfaction: «Le Parlement fribourgeois valide le fait que l'Etat employeur a le devoir de participer à la recapitalisation de la CPPEF. La prochaine étape consiste à convaincre le peuple souverain qu'il contribue à financer des retraites dignes pour tout le personnel des services publics.»

Quant au Syndicat des services publics, il dénonce un projet trompeur: «Il est fort possible que le maintien de la situation actuelle, avec une adaptation du taux de rente et la suppression des retraites anticipées, soit préférable au passage à la primauté des cotisations.» Après analyse, il appellera peut-être à rejeter le projet en votation populaire. ■